



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDE POUR LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS
DU STEPHANOIS ET DU MONTBRISONNAIS**

Extrait du registre des délibérations

SEANCE DU 24 JUIN 2022 à 10H00

DELIBERATION N° 2022/08

**SIGNATURE DU MARCHÉ D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA
DEFINITION DE LA FILIERE DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET
ASSIMILES RESIDUELS**

Le comité syndical a été convoqué le 17 juin 2022

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix délibératives : 73

Délibération affichée le :

Membres titulaires présents :

Messieurs et Madame Philippe ARIES, Fabrice BOUCHUT, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Joël EPINAT Pierre GIRAUD, Christian JULIEN, Nicole PEYCELON, Georges ROCHETTE, Alain VIRICEL, Patrick WETTA.

Membres titulaires absents représentés :

Monsieur Jean-François RASCLE est représenté par Monsieur Christian BLANCHARD
Monsieur Yannick JARDIN est représenté par Monsieur René CHAVAS.

Membres titulaires absents excusés :

Messieurs Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, Yannick JARDIN, Jean-François RASCLE.

Membres titulaires absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien DUCHÉ



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2022

SIGNATURE DU MARCHE D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION DE LA FILIERE DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS

En 2021, le comité syndical a décidé de reprendre les travaux de définition de la filière de traitement et de valorisation des déchets résiduels qui avaient été suspendus depuis 2016. Monsieur le Président rappelle ainsi qu'un marché de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour la définition de la filière de valorisation des déchets ménagers résiduel a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. L'objet de la consultation est de choisir un AMO spécialisé dans le domaine des déchets avec des compétences techniques, financières, juridique, mais également de communication-concertation dans le domaine de l'environnement.

Le budget primitif 2022, adopté par délibération du comité syndical en date du 25 mars 2022, intègre bien les dépenses de prestations liées à cette étude, pour la part à engager durant l'exercice budgétaire 2022.

La consultation a été ouverte le 11 avril 2022 pour une remise des offres fixée au 23 mai 2022 à 12h00.

Le marché comporte une tranche ferme et des tranches optionnelles qui pourront être affermies en cours de marché.

La tranche ferme est constituée de quatre phases :

- Mission 1-A – Consolidation et Analyse de l'état des lieux
- Mission 1-B – Recherche globale de zones potentielles
- Mission 2 – Etude de scénarios de valorisation des déchets résiduels
- Mission 3 – Formalisation de la filière de traitement retenue
- Mission 4 – Concertation du public – Définition de la stratégie globale de communication et de concertation

Quatre tranches optionnelles peuvent être affermies :

- TO1 Recherche et choix de sites
- TO2 Acquisition foncière
- TO3 Analyse des modes de gestion/coopération pour le scénario retenu
- TO4 Mise en œuvre de la stratégie globale de communication et de concertation

Un unique groupement candidat a répondu à la consultation :

- Antea group – Antea France SAS, mandataire du groupement, qui traitera des aspects techniques (Mission 1A, 1B, 2, 3 de la tranche ferme et TO1) et coordonnera l'ensemble du projet,
- Maître Fanny Michel (Co-traitant), pour les aspects juridiques (TO2 et TO3)
- FCL Gérer la Cité (Co-Traitant) pour les aspects financiers (TO2 et TO3)
- Rouge Vif (Co-Traitant) pour le volet communication-concertation (Mission 4 de la tranche ferme et TO4).

La candidature du groupement est conforme aux exigences du marché.



Les conditions tarifaires à l'offre sont les suivantes :

Tranche(s)	Montant HT
TRANCHE FERME : DEFINITION DE LA FILIERE DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES RESIDUELS	72 100 €
TO 1 : RECHERCHE ET CHOIX DE SITES	19 650 €
TO 2 : ACQUISITION FONCIERE	11 725 €
TO 3 : ANALYSE DES MODES DE GESTION / COOPERATION POUR LE SCENARIO RETENU	18 370 €
TO 4 : MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE GLOBALE DE COMMUNICATION ET DE CONCERTATION	34 850 €
Total	156 695 €

Après analyse, il est proposé de retenir l'offre du groupement Antea Group (mandataire) / Maître F. Michel / FLC Gérer la Cité / Rouge Vif.



Le comité syndical, après avoir délibéré, autorise le Président à :

- **Conclure le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant global de 156 695 €HT avec le groupement « Antea Group (mandataire) / Maître Fanny Michel / FCL Gérer la Cité / Rouge Vif**
- **Et de signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre des prestations.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité

Pour extrait,
Le Président,



François DRIOL